

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 17 décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

11 décembre 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de la ville,

19 décembre 2025

Date de signature,

23 décembre 2025

Excusés - Ont donné procuration :

M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à Mme Céline CIVES, M. Sylvain HEMARD à M. Didier BOQUET.

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Luc HITTNER, M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-101	Eglise Notre-Dame Convention de mise à disposition de l'échafaudage
------------	--

Les travaux de restauration du clocher de l'église Notre Dame de Caudebec ont commencé le 11 juillet 2025.

Afin de procéder aux travaux l'entreprise LANFRY, titulaire mandataire du lot n°1 Echafaudage Maçonnerie – Taille de Pierre, a monté un échafaudage permettant l'accès aux différents niveaux (8 planchers). Cet échafaudage, au fur et à mesure, des travaux permettra la dépose des pierres du clocher et leur repose après un passage en atelier pour une reconstitution complète du clocher avec les pierres existantes ou de nouvelles pierres de tailles.

L'échafaudage restera en place pendant toute la durée du chantier.

Pour des opérations de maintenance notamment sur l'éclairage et pour valoriser le patrimoine auprès de mécènes par exemple, la commune de Rives-en-Seine souhaiterait profiter de l'opportunité et accéder au clocher de façon indépendante par rapport aux entreprises du chantier.

L'entreprise LANFRY a proposé de mettre en place une convention de mise à disposition de l'échafaudage qui autoriserait les visites en dehors du chantier sous certaines conditions :

- Toutes modifications de l'échafaudage par les utilisateurs sont interdites.

- Les visites sont limitées à 6 personnes maximum, le port des EPI est obligatoire pour chaque visiteur qui devra obligatoirement être accompagné de l'une des personnes autorisées et nommées ci-dessous :
 - Monsieur Bastien CORITON, maire
 - Monsieur André RIC, adjoint au maire
 - Monsieur Dominique GALLIER, adjoint au maire
 - Madame Aurore VITCOQ, responsable des services techniques

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès Verbal de réception d'échafaudage daté du 5 septembre 2025 et réalisé par l'entreprise FME RINGUE en charge du montage,

Vu le projet de convention proposé par l'entreprise MONUMENT LANFRY le 17 novembre 2025,

Considérant la nécessité d'établir cette convention pour permettre des visites ponctuelles des travaux du clocher de l'église Notre Dame de Caudebec-en-Caux,

Considérant que les visites seront limitées à 6 personnes maximum et que le port des EPI est obligatoire pour chaque visiteur,

Considérant que chaque visiteur devra obligatoirement préalablement avoir signé une décharge et être accompagné de l'une des personnes autorisée et nommée ci-dessous :

- Monsieur Bastien CORITON, maire
- Monsieur Dominique GALLIER, adjoint au maire
- Monsieur André RIC, adjoint au maire
- Madame Aurore VITCOQ, responsable des services techniques

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition de l'échafaudage,
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer cette convention et toute pièce afférente.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET